

#### Mise en contexte

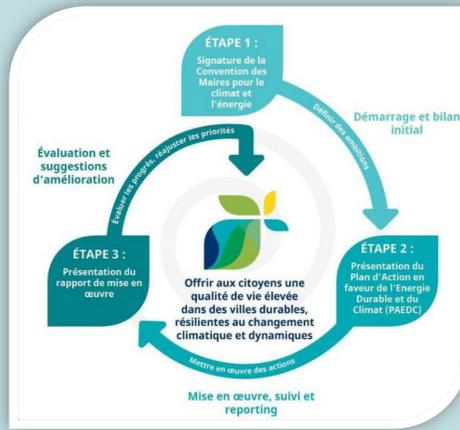
La Commune adhère en 2019 à la Convention des Maires, concrétisant son engagement en formalisant ses besoins et priorités environnementales.

En 2020, elle adopte son premier Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC), traduction au niveau local des engagements pour le climat pris à des niveaux supérieurs

En 2023, le PAEDC est revu afin de correspondre aux nouveaux objectifs européens de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2030.



#### La Convention des Maires



La Convention des Maires est un mouvement européen rassemblant les collectivités locales et régionales désireuses de lutter contre le changement climatique.

Elle repose sur trois piliers qui déterminent une vision commune à l'horizon 2050 :

« Notre vision consiste à agir pour que, d'ici 2050, nous vivions tous dans des villes décarbonisées et résilientes d'un point de vue climatique, avec un accès à une énergie abordable, sûre et durable ».

- Réduire les émissions de GES de 55 % d'ici 2030
- Renforcer la résilience
- Réduire la précarité énergétique



#### Etat des lieux

La phase de diagnostic PAEDC est triple: établir un inventaire des émissions sur le territoire, évaluer le potentiel renouvelable du territoire et analyser la vulnérabilité aux changements climatiques.

Les progrès en matière de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> sont mesurés à partir de 2006, année de référence. Les émissions de GES de 2006 à 2019 ont diminué de 4% (pour rappel, l'objectif est d'atteindre minimum -55% d'ici 2030), correspondant à une diminution par habitant de 13%.

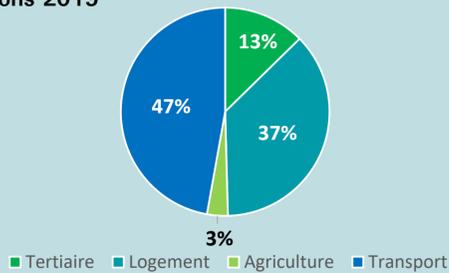
#### Réduction des émissions par rapport à 2006



#### Evolution des émissions de CO<sub>2</sub> entre 2006-2019

- Transport: -12%
- Agriculture: +6%
- Logement: -3%
- Tertiaire: +32%
- Patrimoine et services communaux: -33%

#### Part de chaque secteur dans le bilan des émissions 2019



#### Horizon 2030

##### Objectifs de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub> par secteur



##### Objectifs de production renouvelable

- Installation de nouvelles éoliennes pour une puissance totale de 5 MW
- Nouvelles installations solaires pv pour une puissance totale de 11034 kWc
- Nouvelles installations solaires thermiques pour une surface totale de 6200 m<sup>2</sup>
- Nouvelles unités de biométhanisation pour une puissance élec. totale de 250 kW
- Production locale de biomasse-chaleur (2000 tonnes/an)

##### Objectif de précarité énergétique

Lutter contre la précarité énergétique d'ici 2030 pour garantir une transition juste

##### Objectifs d'adaptation

- Biodiversité**: Enrayer l'érosion de la biodiversité
- Ressources en eau**: Améliorer la qualité des eaux de surface; Réduire la pression sur les ressources en eau
- Aménagement du territoire**: Intégrer le changement climatique à l'aménagement du territoire (lutter contre les inondations, réduire les effets d'îlots de chaleur)
- Santé**: S'adapter aux fortes chaleurs

Etalle, un territoire climatiquement neutre en 2050



#### Potentiel renouvelable



#### Adaptation aux changements climatiques

Les secteurs les plus vulnérables aux changements climatiques à court terme sont la biodiversité et l'aménagement du territoire.

Pression sur la biodiversité: érosion de la faune et de la flore, évolution des aires de répartition des espèces.

Aménagement du territoire: pressions sur la dégradation ou l'altération du bâti suite aux inondations et au gonflement des argiles.

De manière générale, les effets du changement climatique se font moins ressentir à Etalle qu'à l'échelle de la Wallonie. Seule la biodiversité subit un impact beaucoup plus important.

#### Actions

LE PLAN D' ACTIONS EST UN OUTIL ÉVOLUTIF. IL SERA DONC ÉVALUÉ, CORRIGÉ, ADAPTÉ EN PERMANENCE AFIN D'EN MAXIMISER L'IMPACT

En élaborant et mettant en œuvre un Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat axé sur l'atténuation, l'adaptation et la précarité énergétique, une commune réduit son impact environnemental et améliore la capacité de son territoire à absorber les chocs à venir (résilience) dans une optique de développement d'un cadre de vie de qualité pour ses citoyens.

Le nouveau plan d'actions comprend une trentaine d'actions réparties par secteur (transport, logement, agriculture, tertiaire et patrimoine communal). Globalement les axes d'intervention seront les suivants :

- Améliorer la performance énergétique du bâti et la production renouvelable sur le territoire dans les logements pour le public précaire et non précaire
- Améliorer la performance énergétique et la production renouvelable sur le territoire dans les bâtiments et équipements tertiaires, industriels et communaux
- Modifier les habitudes de mobilité et favoriser l'usage d'une mobilité alternative
- Renforcer la résilience du territoire face aux changements climatiques
- Communiquer et organiser la mobilisation des acteurs du territoire